

Les subsides

M. Brisco: J'invoque le Règlement, Monsieur le Président. Je crois que, aux termes du Règlement, il faut s'abstenir de faire allusion à la présence ou à l'absence des députés à la Chambre.

M. le vice-président: Le député a raison. Je suis persuadé que le député qui a la parole en tiendra compte.

M. Waddell: Ce n'est pas ce dont je voulais parler. On aurait pu croire que, par suite d'un important déversement qui aurait pu être catastrophique, la ministre de l'Environnement se serait présentée pour répondre elle-même aux questions au lieu de s'en remettre à d'autres ministres.

M. Dick: Elle était ici.

M. Waddell: Elle ne l'était pas et vous le savez très bien. Elle n'est jamais ici. Les journalistes voulaient l'interviewer, mais elle a répondu qu'elle «mettait son rouge à lèvres». Elle devait mettre du rouge à lèvres avant de répondre à leurs questions. C'est ce qu'on a rapporté. Cela montre ce que le ministre sait . . .

[Français]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau fait un rappel au Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, une fois de plus, je commence à perdre la pertinence de son discours. Il est en train de faire des remarques personnelles sur la conduite d'une ministre qui est présente aujourd'hui, qui pourrait répondre à ses questions. Si on s'en tenait au sujet!

[Traduction]

M. le vice-président: Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement.

M. Waddell: Le ministre pourra faire des observations après mon discours. D'après le compte rendu publié dans les journaux, quand les journalistes sont venus l'interviewer, la ministre mettait son rouge. J'ignore ce qui en est, je répète simplement ce qui a paru dans les journaux. La ministre peut répondre. J'ajouterai un autre détail rapporté dans les journaux.

M. Dick: Vous êtes mesquin comme d'habitude.

M. Waddell: Non, cela prouve parfaitement quelle sorte de ministre nous avons. Elle est incompétente. Elle devrait démissionner. Il y a de nombreux autres députés de l'arrière-ban originaires du Québec ou d'ailleurs qui sont probablement très compétents et qui pourraient la remplacer. Le gouvernement devrait se débarasser très rapidement de la ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier) et je prédis que, lors du prochain remaniement ministériel, on la récompensera en la reléguant à l'arrière-ban.

M. Nunziata: Il n'y a rien de mal à être simple député.

M. Waddell: A titre de récompense, elle sera ramenée au rang de simple député.

Une autre chose que nous lisons à propos de la ministre, et je lui donnerai la chance de répliquer, est que, en se présentant à

une conférence de presse, elle ordonne à son chauffeur de laisser sa voiture en marche. Cela dénote une certaine tournure d'esprit qui n'est pas celle d'une écologiste.

Mme Mailly: C'est la même chose pour toutes les voitures sur la colline.

M. Waddell: C'est absolument faux. Les personnes sensibles aux questions écologiques . . .

M. Gauthier: La ministre le fait.

M. Waddell: La ministre doit donner l'exemple. Permettez-moi de revenir à quelques autres points que la ministre elle-même a soulevés. L'un est son rôle. A mon avis, la ministre a adopté une très mauvaise attitude. La ministre devrait défendre la cause de l'environnement. Je ne veux embarrasser personne, mais la ministre vient de jeter un coup d'œil aux premières banquettes où se trouve le ministre de l'Environnement sous le gouvernement de Joe Clark. C'était un excellent ministre qui jouait ce rôle. Je veux parler du député de Vancouver-Sud (M. Fraser). C'était le défenseur de l'environnement. Le porte-parole de l'opposition libérale n'a pas été ministre longtemps, mais il s'est fait le défenseur de l'environnement lui aussi. Votre rôle n'est pas de proposer des compressions dans votre ministère, mais bien de les combattre. Vous devez défendre l'environnement. Vous n'êtes pas le ministre du Revenu national (M. Beatty) ni le ministre des Finances (M. Wilson), vous êtes là pour protéger l'environnement. C'est ce que veulent les Canadiens.

Ce qu'il y a eu de mieux au cours des derniers mois, c'est le tollé qu'ont soulevé les suppressions effectuées par la ministre. Il a même réveillé certains députés conservateurs de l'arrière-ban, qui ont questionné la ministre. Cela montre qu'il y a du bon dans les familles canadiennes: elles se préoccupent de leur environnement. La bataille des années 1970 a été gagnée. On se rend compte maintenant que l'on ne laisse pas le moteur en marche, car cela gaspille de l'essence.

Mme Mailly: Dites cela à votre chef!

M. Waddell: Vous éteignez les lumières, vous essayez de chauffer votre maison efficacement. C'est tout cela qui fait partie de la nouvelle conscience écologique au Canada, mais la ministre n'en est pas consciente et cela se voit dans la façon dont elle administre son ministère. C'est pour cette raison qu'elle ne sera pas ministre bien longtemps.

• (1220)

Je voudrais revenir à la question de compétence. Dans son discours, la ministre s'est attaquée à notre comportement, qu'elle juge répréhensible, parce que nous soulevons cette question avec vigueur à la Chambre. Nous n'avons pas d'excuses à donner. Elle prétend que ce domaine est de compétence provinciale. J'estime que la protection de l'environnement fait l'objet de responsabilités partagées. Ce n'est pas exclusivement du ressort provincial comme le gouvernement le prétend, mais c'est une affaire commune, à laquelle le gouvernement fédéral doit participer.